

# **HONORAIRES**

# **TRANSACTION**





🜟 A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

## Calculé sur le prix de vente d'un bien immobilier et de biens mobiliers

Prix net vendeur	Honoraires TTC
Garage	1500 €

Maison, appartement, terrain, tènement immobilier, murs commerciaux	
Jusqu'à 50 000 €	5000 €
De 50 001 à 100 000 €	9 %
De 100 001 à 200 000 €	7 %
De 200 001 à 300 000 €	6 %
Au-delà de 300 001 €	5 %

#### LOCATION

#### 1. A la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation : 10 € H.T

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € H.T\*/m2

Honoraires d'état des lieux : 3 € H.T\*/m2

#### 2. A la charge du locataire

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € H.T\*/m2

Honoraires d'état des lieux : 3 € H.T\*/m2

\*au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale







## **VALRIM**

# Gestion Location Syndic Transaction

#### **GESTION**

Honoraires de gestion courante (local d'habitation, professionnel ou commercial) : 6 % H.T\*

Au-delà d'un lot, un devis sera établi sur demande.

Honoraires pour la gestion des contrats d'assurance (garantie des loyers impayés) : 0,17 % H.T\*

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 25 €/an

Frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat, suivi procédure...): 75,00 € HT \*

Frais de gestion de sinistre d'assurance (déclaration de sinistre, demande de devis, participation à l'expertise, ...): 50,00 € HT \*

\*au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

## SYNDIC DE COPROPRIETES

Honoraires par lot principal (appartement ou maison) 180 € H.T/lot\*

Montant forfaitaire de 1000 € H.T\* pour une copropriété de 2 à 4 lots

Un devis sera établi sur demande en fonction du nombre de lots et de la typologie de la copropriété ( copropriété en volume, présence d'un salarié d'immeuble)

\*au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale



